

Image not found or type unknown



La loi des 30 ans sur l'occupation d'un terrain que l'on entretien

Par **Kammi**, le **19/06/2021** à **17:36**

J'ai entretenu un terrain pendant plus de 30 ans en limite de ma propriété ! Puis je la réclamer?

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]